

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79,46 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023
Note ESG (/10)	6,46	6,21
Note E (/10)	6,89	6,66
Note S (/10)	5,3	5,2
Note G (/10)	5,8	5,7
Femmes au conseil d'administration (%)	32,00%	32%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	146	110
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	1,00%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	20,00%	26%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	28,00%	28%
Part verte (%)	5,00%	3%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a réalisé 79,46% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 62,78% ont contribué à un objectif environnemental, et 68,55% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 1,48%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	117 006,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	41 671,1	TCO2

1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	1 289 523,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	158 677,2	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	1 448 200,2	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	26,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	9,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	298,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	36,3	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	331,7	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	837,9	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,5	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	74,1	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,9	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,3	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	2,7	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,1	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	1,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,2	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	30,4	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	0,0	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
12. Ecart de rémunération hommes /	Ecart de rémunération hommes /	14,0	%

femmes non ajusté	femmes non ajusté		
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	38,2	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	165,0	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	en %
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	en %
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	46,0	en %
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,0	en %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

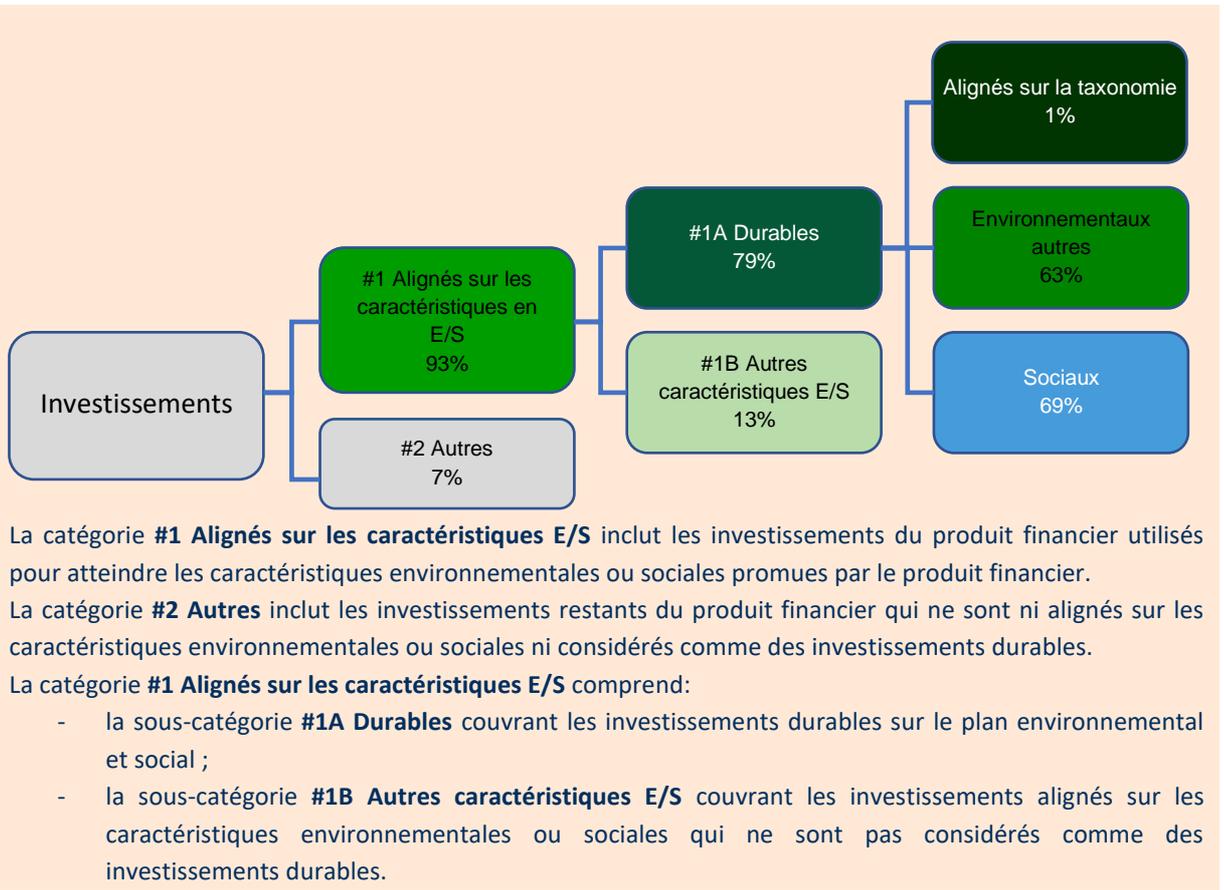
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme IC	-	4,87 %	Europe
RMM Trésorerie 6M I EUR	-	4,80 %	Autres Zone Euro
French Discount T-bill 0 03/26/25	-	2,99 %	France
Trip.com Group Ltd	Loisirs / Services	2,71 %	Asie Ex Japon
Meta Platforms Inc	Technologie / Internet	2,68 %	Etats-Unis
MercadoLibre Inc	Technologie / Internet	2,58 %	Amérique Latine
French Discount T-bill 0 05/07/25	-	2,55 %	France
Ivanhoe Mines Ltd	Minière	2,40 %	Canada
French Discount T-bill 0 02/26/25	-	2,39 %	France
Grab Holdings Ltd	Technologie / Internet	2,37 %	Asie Ex Japon
French Discount T-bill 0 04/24/25	-	2,30 %	France
Agnico Eagle Mines Ltd	Minière	2,25 %	Canada
Walt Disney Co/The	Loisirs / Services	2,18 %	Etats-Unis
French Discount T-bill 0 01/22/25	-	2,14 %	France
Airbus SE	Industrie	2,14 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Technologie / Internet	20,99 %
Industrie	9,36 %
Minière	8,71 %
Finance / Assurance	8,28 %
Santé	6,89 %
Loisirs / Services	6,18 %
Biens de consommation / Luxe	2,67 %
Transport	2,20 %
Energie / Services parapétroliers	1,11 %
Services publics	1,05 %
OPCVM Actions	0,11 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie

de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

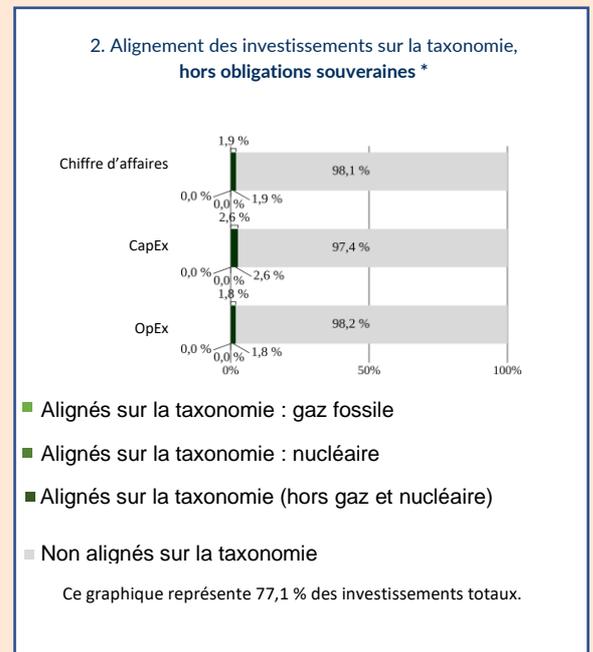
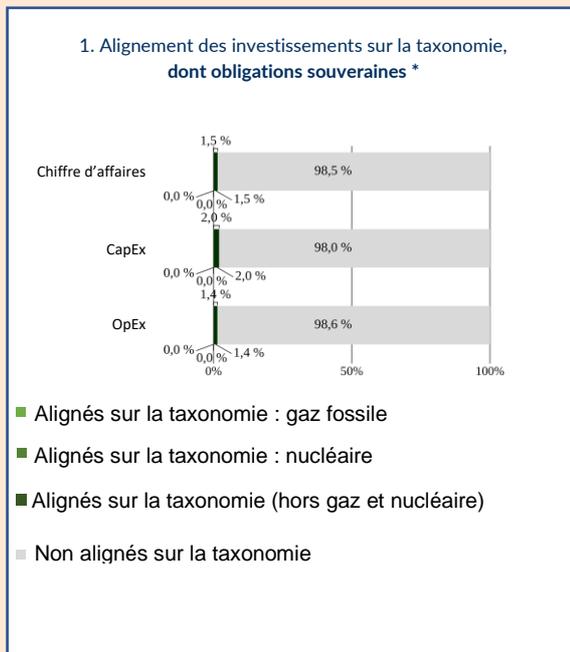
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques reportées et collectées par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,03% et de 1,19% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

	31/12/2024	29/12/2023	Evolution en pdb
Alignement taxonomie de l'UE	1,5 %	1,2 %	24



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 62,78% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 68,55% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement. Au cours de l'exercice, le socle commun d'exclusion de la société de gestion s'est étendu à l'ensemble des armes controversées.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

R-co Valor C EUR

Management report | ESG

 SFDR
 Article

8

ESG data are dated from the beginning of the quarter

ESG RATING

	Score	Rating
Fund	6,46	A
Management universe	6	A

Adjusted scores within their industry

Coverage rate 98%

Number of holdings	60
Number of ESG rated holdings	58

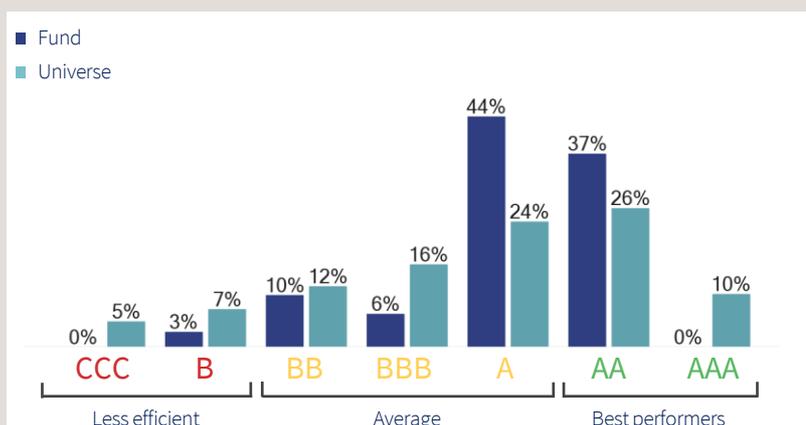
ESG SCORE COMPARISON BY PILLAR

	E	S	G
Fund	6,89	5,31	5,83
Management universe	5,93	4,99	5,51

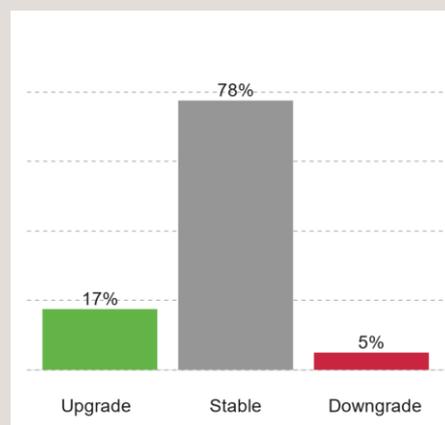
WOMEN REPRESENTATION ON THE BOARD OF DIRECTORS

Fund	32%
Management universe	29%

RATING DISTRIBUTIONS (% EXCLUDING CASH)



RATING EVOLUTION (OVER 12MONTHS)



DISTRIBUTION OF RATINGS BY SECTOR (% EXCLUDING CASH)

Sector	Weight	Not rated	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Consumer goods	2,8%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Oil & Gas	1,2%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Financials	8,5%	-	-	-	23,1%	-	40,0%	36,9%	-
Industrials	12,5%	6,1%	-	-	17,7%	-	26,1%	50,1%	-
Materials	10,6%	12,9%	-	-	7,1%	-	37,0%	43,0%	-
Health Care	7,3%	-	-	-	20,8%	19,5%	30,6%	29,1%	-
Utilities	1,1%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Consumer services	15,5%	-	-	-	-	13,7%	65,1%	21,2%	-
Sovereign	18,5%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Technology	11,8%	-	-	23,9%	27,8%	22,4%	13,4%	12,4%	-
UCIs	10,3%	-	-	-	-	-	1,1%	98,9%	-

Source: Rothschild & Co Asset Management



Management report | ESG

CARBON INTENSITY (SCOPE 1 + 2) AND GREEN SHARE

	tons of CO2 per sales, in millions of USD
Fund	146
Management universe	106
Relative Difference	40
Coverage rate	70%
Green share	5%

MAIN SECTORS CONTRIBUTING TO CARBON INTENSITY

Sectors	Weight	Contribution to the carbon intensity	Contribution to the carbon intensity (%)
Materials	14,8%	69,6	48%
Utilities	1,6%	49,7	34%
Industrials	17,5%	16,7	11%
Top 3	33,9%	136,0	93%

MAIN CONTRIBUTORS TO CARBON INTENSITY

Issuers	Weight	ESG rating	E Score	Low carbon Transition Management Score	Annual emissions (MtCO2)	Carbon intensity	Contribution to the carbon intensity (%)
AES CORP/THE	1,6%	AA	7,0	6,8	40,3	3 192,4	34,0%
Air Liquide SA	1,9%	A	4,1	6,7	37,6	1 233,5	16,2%
Ivanhoe Mines Ltd	3,6%	A	3,5	2,0	0,1	495,6	12,1%
Newmont Corp	3,0%	AA	4,7	7,3	3,1	262,7	5,5%
NGEx Minerals Ltd	1,9%					409,4	5,4%
Top 5	12,0%						73,0%

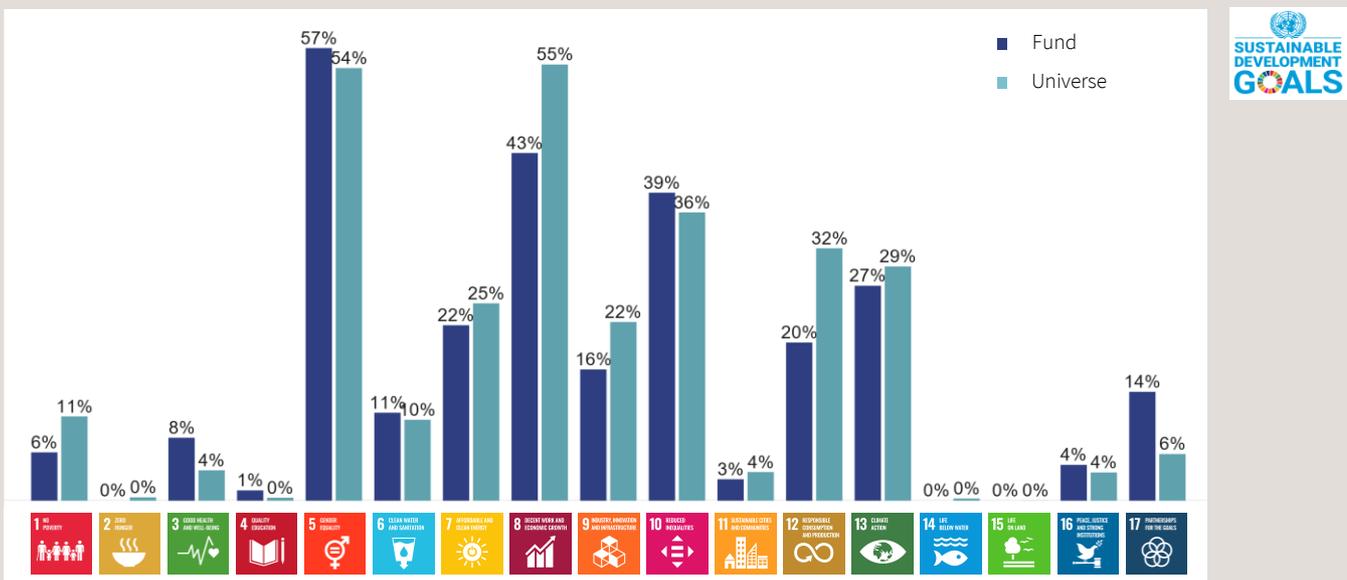
ISSUERS FROM THE "ASSET STRANDING" TRANSITION CATEGORY

Fund	1%
Management universe	1%

SBTi INVOLVED COMPANIES

Target Set	33%
Committed	19%

% OF PORTFOLIO ALIGNED WITH SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS





Glossary

Carbon intensity

The Carbon Intensity of the portfolio is defined as the weighted sum of the carbon intensities of the underlying assets in the portfolio.

Science Based Targets initiative (SBTi)

Science Based Targets initiative is an international climate action organisation that develops standards, tools and advice that enable companies to set greenhouse gas (GHG) emission reduction targets based on climate science and what is needed to reach the target of net zero by 2050 at the latest.

Target Set: Corporate targets are clearly defined and science based programmes to reduce greenhouse gas (GHG) emissions that have been reviewed and validated by SBTi. The objectives of these undertakings are expressed by temperature alignments.

Committed: Commitments represent a company's intention to develop objectives and submit them for validation within 24 months. These companies do not yet have targets validated by SBTi.

SFDR articles

Article 6: the financial product does not necessarily promote ESG characteristics or have specific sustainable investment objectives.

Article 8: the financial product promotes certain environmental and social characteristics.

Article 9: the financial product has sustainable investment objectives.

Green share

Share of sales of underlying assets contributing to transition.

Category "transition to a low carbon economy"

This indicator classifies companies according to their exposure to the risks and opportunities associated with the transition to a low-carbon economy.

The different categories are :

Asset Stranding: assets that lose value due to unfavourable market developments (legislation, environmental constraints, technological disruptions) that cause significant devaluation (e.g. companies owning coal mines);

Operational transition: a company facing increased operating costs due to carbon taxes or having to make significant investments to implement solutions to reduce their greenhouse gas emissions (e.g. cement producers);

Product offering in transition: a company facing a decline in demand for carbon-intensive products and having to shift its product offering towards products compatible with a low-carbon economy (e.g. the automotive sector);

Neutral: a company with low exposure to increases in operating costs/capital expenditure associated with the transition to a low-carbon economy (e.g. the healthcare sector);

Solutions: a company that provides products or services that are expected to benefit from the transition to a low-carbon economy (e.g. renewable energy power producers).



Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management – Portfolio Management Company with share capital of €1,818,181.89 – 29, avenue de Messine, 75008 Paris – AMF Authorisation No. GP 17000014, Paris Trade and Companies Register No. 824 540 173.

French SICAV (open-ended mutual fund) "R-Co" – 29, avenue de Messine, 75008 Paris – Registered with the Paris Trade and Companies Register under No. 844 443 390.

This information is provided for information purposes only. It does not constitute all or part of a contract, investment advice, an investment recommendation, or a solicitation to purchase or sell fund shares. Prior to any investment, it is strongly recommended that you read the detailed information contained in the regulatory documents regarding each fund (the prospectus, fund regulations/statutes, investment policy, latest annual/semi-annual reports, and the Key Investor Information Document (KID)), which constitute the sole admissible regulatory basis for the acquisition of fund shares. These documents are available free of charge in hard copy or electronic format from the fund's management company or its representative. The return and value of the fund shares may decrease or increase and the capital may not be returned in full. Market trends are not a reliable indicator of future market behaviour. Past performance is not a reliable indicator of future performance. Neither in any way constitute a guarantee of future performance or capital. They take into account all fund-related costs and expenses (e.g. management fees) but do not take into account fees charged to the client (e.g. issuance costs, deposit fees).

- Information for US persons

Pursuant to the U.S. Securities Act of 1933 as amended ("Securities Act of 1933"), units or shares in this fund are not and will not be registered in the United States, or admitted by virtue of any US law. These units must be neither offered, sold or transferred in the United States (including in its territories and possessions) nor benefit directly or indirectly a US person (as defined by Regulation S of the Securities Act of 1933) or similar (such as defined in the US "HIRE" law of 18 March 2010 and in the "FATCA" mechanism).

- Information for Belgian investors

The Fund's articles of incorporation or association, the full prospectus, the simplified prospectus, the annual and semi-annual reports of each Fund, may be obtained, on simple request and free of charge in French and Dutch from Rothschild Martin Maurel, having its registered office at 29, avenue de Messine, 75008 Paris, France, acting on behalf of its branch office Rothschild & Co Wealth Management Belgium having its registered office at: 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Any information for investors in Belgium pertaining to Rothschild & Co Asset Management or the fund will be published in a local Belgian media outlet or provided by the fund marketing entity.

- Information for Luxembourg investors

The Fund's articles of incorporation or association, the full prospectus, the simplified prospectus, the annual and semi-annual reports of each Fund, may be obtained, on simple request and free of charge from : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Any information for investors in Luxembourg pertaining to Rothschild & Co Asset Management or the fund will be published in a local Luxembourg media outlet or provided by the fund marketing entity.

- Information for Dutch investors

The Fund's articles of incorporation or association, Key Investor Information document (KID), prospectus and the latest periodic documents (annual or semi-annual reports) of each fund may be obtained on simple request and free of charge in Dutch and in English from Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial; 29, avenue de Messine; 75008 Paris; France. Any information for investors in the Netherlands pertaining to Rothschild & Co Asset Management or the fund will be published in a local Dutch media outlet or provided by the fund marketing entity.

- Information for Swiss investors

The funds of Rothschild & Co Asset Management (hereinafter the "Funds") presented in this document are companies under French law. This fact sheet is not an invitation to subscribe to any of the Funds described herein; it does not replace the Fund's prospectus and is provided for information purposes only. This presentation does not constitute advice or a recommendation to subscribe to any Fund. Subscriptions shall be accepted, and shares or units shall be issued, only on the basis of the current version of the respective Fund's prospectus, as approved by FINMA. Any information imparted by this document is provided for information purposes only and has no contractual value. Past performance is not an indication of future performance. Furthermore, the commission levied for the issue and redemption of shares or units in the respective Fund shall be charged in addition. Rothschild & Co Asset Management makes no guarantee whatsoever in respect of trends in performance and may not be held liable for any decision taken on the basis of the information contained in this document.

Investing in one or more shares or units of a Fund involves risk. Rothschild & Co Asset Management recommends that subscribers request additional information, particularly with regard to the capacity of the Funds' characteristics to meet their needs, by calling the Funds' representative in Switzerland, as specified above, their usual financial advisor or Rothschild & Co Asset Management before deciding to invest.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Switzerland) has obtained authorisation from FINMA to distribute the Funds to non-qualified investors in/or from Switzerland; Rothschild & Co Bank AG is also appointed as representative (the "Representative") and paying agent in Switzerland.

The Fund's Regulations or Articles of Association, Prospectus, Key Investor Information Documents and Annual and Semi-Annual Reports for Switzerland may be obtained free of charge from the Representative in Switzerland. Investors must familiarise themselves with the prospectuses before subscribing to the shares or units of any Fund whatsoever.

Announcements intended for investors in Switzerland concerning Rothschild & Co Asset Management or the Funds will be published on the electronic platform www.fundinfo.com, which is authoritative. The issue and redemption prices, or the net asset values marked "exclusive of commission", will be published every day on the electronic platform www.fundinfo.com.

- Homepage

All documents are also available at:
am.eu.rothschildandco.com

- Information regarding MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

The labels only attest to the responsible and sustainable nature of the management and should not be considered as a guarantee of capital security or of the financial performance of the fund.

Your sales contacts

Institutional investors France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

External distribution France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



Join us on
LinkedIn